

En mai 2010, le Pays Coeur de Flandre a engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Territorial en partenariat avec l'ADEME et la Région Nord Pas de Calais. Les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment représentent 30 % des émissions du Pays Coeur de Flandre. Avec un parc de logements datant à 63% d'avant 1975, l'amélioration des performances énergétiques des habitations dans le parc ancien représente un enjeu crucial sur le Pays. C'est dans ce contexte que le Pays Coeur de Flandre va bénéficier d'une expérimentation engagée par le Conseil régional d'audits énergétiques et environnementaux.

Cette expérimentation a pour objectif d'inciter les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation environnementale et énergétique de leur logement, et pour les collectivités de mieux appréhender l'état du parc de logements anciens.

Véritable état des lieux des besoins du territoire la procédure d'audit permettra :

- d'accompagner le particulier (sensibilisation, information, accompagnement au passage à l'acte),
- d'aider à la définition et à la mise en place de politiques territoriales de l'habitat et de la réhabilitation,
- d'appuyer les professionnels du bâtiment dans la compréhension des besoins en réhabilitation.

**25 audits vont être financés par le Conseil Régional au bénéfice de propriétaires occupants d'une maison construite avant 1990 dans le Pays Coeur de Flandre, ayant un projet de rénovation à court ou moyen terme.**

---

### Déroulement de l'audit énergétique et environnemental

Grâce à l'analyse des consommations, des caractéristiques techniques des bâtiments et de leurs équipements, l'audit environnemental et énergétique permettra :

- D'établir un bilan des consommations énergétiques des bâtiments, équipements et installations (éclairage, équipement de chauffage, distribution d'eau...),
- De mettre en évidence les dysfonctionnements éventuels
- De vérifier si les consommations réelles du logement sont en adéquation avec les consommations standards du bâti
- D'identifier et quantifier les sources potentielles d'économie d'énergie,
- D'évaluer le retour sur investissement
- De définir les actions nécessaires pour la réalisation de ces économies au travers d'un plan d'actions ordonnancées
- D'optimiser la gestion des équipement de chauffage, de rafraîchissement ou de production d'eau chaude sanitaire
- De quantifier l'impact environnemental (Consommation d'énergie primaire et rejet de gaz à effet de serre)

**L'approche globale de la réhabilitation** devra permettre de disposer de tous les éléments pour choisir la solution adaptée aux besoins réels des occupants du logement.

La durée pressentie pour la réalisation d'un audit environnemental et énergétique ainsi que pour son suivi est estimée de 1,5 à 2 jours dont 3 à 4 heures pour la réalisation des métrés sur place dans le logement du particulier.

Pour plus d'information contacter Fanny Kerjouan au 03 28 50 99 77  
ou par mail à [habitat-scotpays@ville-hazebrouck.fr](mailto:habitat-scotpays@ville-hazebrouck.fr)